CHRONIQUE DU CHANTIER!

1er Trimestre 2022 – 1ère Édition





LA MINUTE DU CHRONIQUEUR!

"Et l'absence de ce qu'on aime, quelque peu qu'elle dure, a toujours trop duré. " (Molière, dans Amphitryon)

Tout droit sortie d'un vers datant de 1668, cette phrase résonne d'actualité dans le climat instauré depuis 2 ans par la crise sanitaire aux variants multipliés, que nous avons traversée et qui n'a que trop durée!

« Fête, Musique, théâtre, bal, fanfare, restaurants et vie mondaine » interdits sans le fameux sésame « G » ouvrant toutes les portes, « vie sociale entre parenthèse, aseptisée, masquée ou télétravaillée », où le manque d'oxygène divertissant et de contacts humains s'est bien fait ressentir! Certes, Calvin aurait peut-être apprécié ce retour à la vie austère! Mais bien que le temps des restrictions de nos libertés fût long, avec pour ambition la protection de la santé du plus grand nombre, le bout du tunnel est enfin arrivé à toute vitesse et pour notre plus ample plaisir!

Exit Covid, Welcome Liberty!

Après les Jeux olympiques d'hiver à Pékin, célébrés dans le fameux « Nid d'Oiseau », un stade national conçu par les architectes bâlois Herzog et de Meuron en 2008 pour les JO d'été à Pékin, la flamme semble s'être ravivée et les projets confinés au chaud se réanimer! Volons au-dessus de ce Nid pour préparer ce printemps 2022 avec son lot d'événements et de perspectives renaissantes, malgré la guerre qui sévit en Europe qui nous impacte toutes et tous, humanitairement, professionnellement et financièrement.



Ces chroniques ont l'ambition d'être pratiques, pédagogiques et interactives, sans prétention d'être exhaustives.







AU SOMMAIRE

I. VIE DE CHANTIERS

II. JURIDIQUE

III. GESTION DES SALAIRES

IV. VIE DES ASSOCIATIONS

V. FORMATION

VI. FINANCES

VII. GAZETTE PRIVÉE

AVRIL 2021						
DIHANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI 1	VENDREDI 2	SAMED
4	,	•	7			ы
н	S.R.	3.3	14	и	14	17
н	34	20	As	AA.	A.B.	24
2.6	24	27	24	24	80	
						- Transmort

MAI 2022						
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI		VENDREDI	SAMEDI
1	2	,	1		•	7
		10	13	52	19	24
LF.	14	87	**	24	10	2.0
	2.0	24	24	34	27	2.0
24	50	31	-			
						* Books Tourist

JUIN 2022						
DIMANCHE	LUNDI	MARIN	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMED
		,		*	10	45
и	15	14	1.F	16	87	10
14	20	25	3.0	23	24	20
24	27	28	24	50		

CONTACTS

Pour tout renseignement complémentaire ou conseil personnalisé, merci de prendre contact :

Laurence Francisoz

Rédactrice en cheffe

Ont contribué à ce numéro :

Peter Rupf
Secrétaire général
Yvan Zweifel
Expert-comptable, Député
Dario Bertoliatti
Gestionnaire salaires & 2ème pilier

Tel: 022 817 13 13 droit@gap-construction.ch www.gap-construction.ch



LE BOUT DU TUNNEL DU CORONAVIRUS!

- Le Conseil fédéral, <u>dans sa séance du 30 mars 2022</u>, a annoncé la levée des dernières mesures de restrictions au niveau fédéral, dues au coronavirus, dès ce vendredi 1^{er} avril 2022 :
 - Suppression de l'isolement pour les personnes infectées / positives au covid;
 - Abandon du port du masque dans les transports publics et les établissements de santé.

Dans son annonce, le Conseil fédéral redonne la responsabilité aux cantons d'assurer la protection de la population par des mesures qu'ils jugent appropriées.

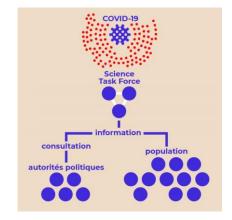
Ainsi, <u>au niveau du canton de Genève</u>, tous les isolements en cours ont pris fin le 31 mars 2022 et les personnes concernées ont reçu un sms ou courriel valant justificatif, leur indiquant la levée de leur isolement au 1^{er} avril. Concernant le port du masque, Genève maintient cette obligation pour les plus de 12 ans, dans les espaces intérieurs des lieux suivants accessibles aux patients, résidents ou bénéficiaires, en vue de protéger les personnes vulnérables contre des contaminations au covid-19.

- Institutions de santé (cliniques, hôpitaux. Excepté pour les patients dans leur chambre)
- Foyers et établissements médico-sociaux (EMS) pour personnes âgées (excepté pour les résidents et les bénéficiaires)
- Dans le cadre des soins à domicile (OSAD) pour le personnel qui y intervient.

Le Service du médecin cantonal continue de recommander le port du masque dans les cabinets médicaux et les pharmacies, ainsi que pour tous les autres prestataires de soins qui examinent ou soignent des patients/clients, y compris à domicile, associé aux autres mesures d'hygiène.

Vous l'aurez compris, cette circulaire n°38 achève la longue série des circulaires spéciales covid de ces 2 ans passés, et c'est avec un certain plaisir que nous y mettons un terme, espérons-le, définitivement.

Fin de la Task Force scientifique au 31 mars 2022!



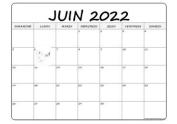


b) CALENDRIER DES MOIS DE AVRIL, MAI & JUIN 2022

En aperçu et en détail ci-dessous :







 Retrouvez ci-dessous et en téléchargement les Circulaires des jours fériés du mois des mai et juin 2022, par secteur d'activité :

METIERS / ASSOCIATION	Circulaires des jours fériés 1er Mai, Ascension, Pentecôte
ACM – métiers du bois	<u>Circulaire ACM</u>
GGE - Gros œuvre / Parcs &	<u>Circulaire GGE GO & PJ</u>
Jardins	
GGE - Second œuvre	<u>Circulaire GGE SO</u>
CGCC - Carrelage	<u>Circulaire CGCC</u>
SPM – Métallurgie du	<u>Circulaire SPM</u>
bâtiment	
UGTP - Tailleur de pierre	<u>Circulaire UGTP</u>

Vacances scolaires

Vacances scolaires Genève

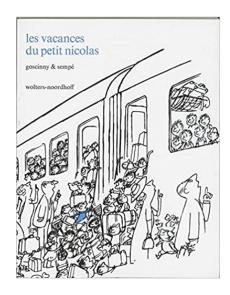
du jeudi 14 avril au dimanche 24 avril 2022 Pour toute information complémentaire, retrouver ici <u>en téléchargement le</u> <u>calendrier complet scolaire de l'année</u> 2021-2022

Vacances scolaires Vaud

du vendredi 15 avril au dimanche 1er mai 2022

Vacances scolaires France

du samedi 16 avril au lundi 2 mai 2022









ZOOM SUR LES VARIATIONS DES PRIX DES MATÉRIAUX COMMENT FAIRE FACE D'UN POINT DE VUE CONTRACTUEL ?

A. Réflexion:

L'un des impacts de la pandémie de covid-19 est la hausse du prix des matériaux, ou du moins l'incertitude par le fournisseur de pouvoir maintenir un prix pendant une certaine durée, sans que celui-ci ne subisse une augmentation.

B. Question posée:

Comment l'entrepreneur, dans sa relation contractuelle avec le client, peut-il se prémunir du risque d'une hausse du prix des matériaux impactant son offre initiale, le cas échéant, la répercuter sur son offre sans que le client ne puisse s'y opposer?

C. Ce qui dit la loi:

Le domaine contractuel était principalement de droit dispositif, rien n'interdit aux parties de modifier totalement ou partiellement le régime légal, en étendant, restreignant ou excluant les droits de l'entrepreneur, soit par des conventions individuelles, soit par l'intégration de conditions générales contenant des règles spéciales¹, telles les Normes SIA.

D. Régime légal (Code des obligations)

«Les variations de prix ne sont retenues que si elles constituent des circonstances extraordinaires (art. 373 (2) CO). En d'autres termes, en cas de prix fermes (unitaire ou total) (art. 373 CO), l'offre ne peut être modifiée (à la hausse) que lorsque se produisent des circonstances extraordinaires (nouvelles et graves).

Deux conditions cumulatives doivent être remplies :

Cir	rconstance nouvelle et grave	Extraordinaire
_	Modification des circonstances qui	- Impossibles à prévoir ou exclues par les
	aggravent les conditions de	<i>parties</i>
	l'entrepreneur pour l'exécution de sa	Exemple: l'accélération des travaux due
	prestation.	à l'augmentation du simple au double
	Exemple: Il faut une modification si	du volume à excaver ; des phénomènes
	grave qu'il se justifie, selon les règles de	géologiques non connus, une hausse
	la bonne foi, de corriger le contrat pour	extraordinaires des salaires ou des prix
	atténuer le déséquilibre.	des matériaux, etc., mais <u>non</u> une
-	Ne sont pas retenues les circonstances	augmentation du volume due à un
	imputables à l'entrepreneur.	problème organisationnel ² .



¹ Tercier/Favre, Les contrats spéciaux, 4è ed, Schulthess,ad §56, p. 708 et ss

² Tercier/Favre, Les contrats spéciaux, 4è ed, Schulthess, ad §56, p. 708 et ss

Sur le droit chemin!

E. Régime conventionnelle (Norme SIA 118):

Les articles 64 et ss traitent de la variation du prix de manière très complète. A l'exception des prix « forfaitaires » qui sont immuables, les prix fermes (unitaires ou globaux) sont soumis aux variations de prix. Les parties peuvent ainsi choisir de se soumettre aux dispositions des variations de prix survenant après la reddition de l'offre initiale.

De même, les parties peuvent indiquer quelle(s) circonstance(s) et quelle(s) circonstance(s) seront retenues ou non en cas de variation de prix.

Principe

En cas d'augmentation du prix des matériaux par rapport à la base de calcul, la rémunération due par le Maître varie proportionnellement.

Méthode

Sur pièces justificatives

Cette méthode permet de compenser les augmentations et les diminutions de coûts sans procurer de gain additionnel à l'entrepreneur³.

- Décompte périodique (en principe mensuel) établi par l'entrepreneur qui lui remet une facture;
- Écrire sans délai au MO, ou à la direction des travaux ;
- Justifier la variation par pièces (documents) sur demande.

F. Extraits des dispositions précitées :

- Lorsque les salaires et charges ou les prix retenus dans la base de calcul augmentent ou diminuent, la rémunération de l'entrepreneur varie proportionnellement (art. 64);
- L'augmentation ou la diminution de la rémunération fait l'objet d'un décompte, établi pour chaque genre de prix et selon la méthode par pièces justificatives (art. 65);
- Dès qu'il en a connaissance, l'entrepreneur communique par écrit, à la direction des travaux, toutes modification de prix. Sur demande, il justifie ces modifications et les quantité effective (art. 66 (2)).
- Pour calculer la variation des prix des matériaux par rapport à la base de calcul, on se fonde sur les quantités utilisées durant la période considérée. Le montant de la modification s'obtient en multipliant ces quantités par la différence de prix (art. 74)
- Pour les matériaux encore utilisables après l'exécution du contrat, le montant de la modification est diminué de leur valeur de réemploi (art. 75 al. 4).

G. Axes de solutions:

- Ne pas rendre une offre avec un <u>prix forfaitaire</u> → les dispositions sur les variations des prix ne s'appliqueront pas.
- Ne pas accepter de conditions contractuelles défavorables, excluant le renchérissement (hausse bloquée) ou la prolongation des délais d'exécution des travaux.
- Dans le calcul de son offre, prendre en compte le paramètre d'une éventuelle hausse du fait de la courte durée de la garantie du prix du matériau, lors de la commande, donnée par le fournisseur.



³ Tercier/Favre, Les contrats spéciaux, 4è ed, Schulthess,ad §56, p. 708 et ss

II.

Sur le droit chemin!

- Pour ce faire, émettre d'éventuelles réserves (clauses de variation du prix).
- Prendre en compte la durée de validité de l'offre et s'assurer que la variation de prix sera prise en compte.
- Faire référence à la Norme SIA 118, art. 64 et ss relative à la variation du prix.
- Solliciter des acomptes à la commande s'il est possible d'acquérir les matériaux à
- Si l'offre est déjà rendue, privilégier la discussion avec le MO, et en tous les cas, faire un avis formel par écrit en le rendant attentif à la situation et à ses conséquences économiques sur l'offre rendue. Le cas échéant, retirer l'offre (avec risque de causer un dommage (di) au MO).

H. Proposition de clauses contractuelles à mentionner sur le devis / contrat :

En guise de conclusion à l'appui des réflexions et principes exposés ci-dessus, voici une proposition de clause contractuelle :

En raison de la pandémie de covid-19, le prix des fournitures et matériaux ne peut être garanti plus de 3 mois par nos fournisseurs. N'ayant aucun moyen d'influer sur la durée imposée ni de s'y opposer, les variations éventuelles du prix des fournitures et matériaux de la présente offre seront susceptibles d'entrainer une augmentation de notre prix.

Dès lors, pour ce motif et conformément à la Norme SIA 118, article 64 et suivants :

«L'entrepreneur rend attentif le client que les dispositions sur les variations de prix s'appliquent à la présente offre. Ainsi, en cas d'augmentation ou de diminution du prix des matériaux par rapport à l'offre initiale et la base de calcul, la rémunération due par le Maître varie proportionnellement. L'entrepreneur avise le Maître de la variation et selon la méthode sur pièces justificative, il remet ensuite un décompte périodique. En cas de hausse, il remet une facture, en cas de baisse, une note de crédit. La compensation est réservée ».

* * * * *



Dans la poche!



RECOMMANDATION FERMETURE ESTIVALE DU BÂTIMENT



Comme à l'accoutumée, la Fédération genevoise des métiers du bâtiment livre aux entreprises de la construction (Gros œuvre, second œuvre, Métallurgie du bâtiment) sa recommandation pour la fermeture estivale du bâtiment :

Vous trouverez, en téléchargement ci-dessous, le communiqué de la FMB concernant la fermeture estivale du bâtiment pour cette année :

Fermeture estivale recommandée Du lundi 25 juillet au vendredi 12 août 2022



Cette mesure a pour optique de privilégier une fermeture concentrée des vacances sur une durée limitée, afin d'éviter des fermetures aléatoires et des perturbations pendant toute la saison estivale. La FMB rappelle que les entreprises sont libres de se conformer ou non à cette recommandation, et celles-ci sont encouragées à avertir leur client en cas de fermeture suffisamment à l'avance.

Pour le surplus, il est rappelé que l'employeur demeure libre de fixer la date des vacances du personnel, en tenant bien entendu compte des desiderata des employés dans une mesure compatible avec les intérêts de l'entreprise, conformément aux dispositions légales et conventionnelles.

* * * * *







CALENDRIER DES JOURS FÉRIÉS 2022

Jours fériés officiels à Genève 2022

Samedi	Vendredi	Lundi	Jeudi	Lundi 6	Lundi	Jeudi 8	Dimanche	Samedi 31
1 er	15 avril	18 avril	28 mai	juin	1 ^{er} août	septembre	25	décembre
janvier							décembre	
Jour	Vendredi	Lundi	Ascension	Pentecôte	Fête	Jeûne	Noël	Restauration
Jour de l'An	Vendredi Saint	Lundi de	Ascension	Pentecôte	Fête nationale	Jeûne genevois	Noël	Restauration République

Rémunération des jours fériés et éventuels ponts, selon la Convention collective applicable au secteur d'activité

PAR AS	PAR ASSOCIATION & CCT					
ACM Métiers du bois	<u>Calendrier ACM</u>					
GGE Gros œuvre	<u>Calendrier GGE GO</u>					
GGE Echafaudeurs	Calendrier GGE Echafaudeurs					
GGE Second œuvre	<u>Calendrier GGE SO</u>					
GGE Parcs & Jardins	<u>Calendrier GGE PJ</u>					
SPM Métiers techniques de la métallurgie	<u>Calendrier SPM (1)</u>					
SPM Electricien de réseau	<u>Calendrier SPM (2)</u>					
CGCC Carrelage et mosaïque	<u>Calendrier CGCC</u>					
UGTP Tailleurs de pierre	<u>Calendrier UGTP</u>					







ADHÉSIONS ET SORTIES AU 28 FÉVRIER 2022

ACM : Adhésions		
	Operators	NASHan
Entreprise	Contact	Métier
Alexicuisine Sàrl	Pereira Vieira Luis	Cuisines, agencement
Route de Satigny 6	Tél: 076 693 67 41	
1214 Vernier		
Gigon, Mezzanines.ch	Gigon Isaac	Menuiserie, construction
Rue des Tournettes 118	Tél: 076 693 61 61	mezzanines
1256 Troinex		
L.A.G.M Menuiserie	Lormier Alexandre	Menuiserie (changement de
Agencements Sàrl	Gilbert Louis	raison sociale)
C/o HEDCO Chemin de la Scie 4	Tél: 076 792 31 17	
1290 Versoix		
Sico Charpente Sàrl	Sico Andrea	Charpente, menuiserie
Route du Canada 41 1214 Vernier	Tél: 076 360 68 57	(changement de raison sociale)
1214 Verriier		
A ON 4 O 11		
ACM : Sorties		
ACM : Sorties Entreprise	Contact	Motif
Entreprise Jean Simond	Contact Simond Jean	Motif Cessation d'activité
Entreprise Jean Simond Route de Veyrier 202		
Entreprise Jean Simond		
Entreprise Jean Simond Route de Veyrier 202 1234 Vessy Jacques Gogniat		
Entreprise Jean Simond Route de Veyrier 202 1234 Vessy Jacques Gogniat Ch. des Eculets 3	Simond Jean	Cessation d'activité
Entreprise Jean Simond Route de Veyrier 202 1234 Vessy Jacques Gogniat	Simond Jean	Cessation d'activité
Entreprise Jean Simond Route de Veyrier 202 1234 Vessy Jacques Gogniat Ch. des Eculets 3 1258 Perly PA. Aguet	Simond Jean	Cessation d'activité
Entreprise Jean Simond Route de Veyrier 202 1234 Vessy Jacques Gogniat Ch. des Eculets 3 1258 Perly PA. Aguet Chemin des Bois 13	Simond Jean Gogniat Jacques	Cessation d'activité Démission
Entreprise Jean Simond Route de Veyrier 202 1234 Vessy Jacques Gogniat Ch. des Eculets 3 1258 Perly PA. Aguet	Simond Jean Gogniat Jacques	Cessation d'activité Démission
Entreprise Jean Simond Route de Veyrier 202 1234 Vessy Jacques Gogniat Ch. des Eculets 3 1258 Perly PA. Aguet Chemin des Bois 13	Simond Jean Gogniat Jacques	Cessation d'activité Démission
Jean Simond Route de Veyrier 202 1234 Vessy Jacques Gogniat Ch. des Eculets 3 1258 Perly PA. Aguet Chemin des Bois 13 1248 Hermance Créa'teck Mogeon Yvan Route des Jeunes 4 TER	Simond Jean Gogniat Jacques Aguet Pierre-André	Cessation d'activité Démission Cessation activité
Entreprise Jean Simond Route de Veyrier 202 1234 Vessy Jacques Gogniat Ch. des Eculets 3 1258 Perly PA. Aguet Chemin des Bois 13 1248 Hermance Créa'teck Mogeon Yvan	Simond Jean Gogniat Jacques Aguet Pierre-André	Cessation d'activité Démission Cessation activité
Jean Simond Route de Veyrier 202 1234 Vessy Jacques Gogniat Ch. des Eculets 3 1258 Perly PA. Aguet Chemin des Bois 13 1248 Hermance Créa'teck Mogeon Yvan Route des Jeunes 4 TER	Simond Jean Gogniat Jacques Aguet Pierre-André	Cessation d'activité Démission Cessation activité
Jean Simond Route de Veyrier 202 1234 Vessy Jacques Gogniat Ch. des Eculets 3 1258 Perly PA. Aguet Chemin des Bois 13 1248 Hermance Créa'teck Mogeon Yvan Route des Jeunes 4 TER 1227 Les Acacias DLA MENUISERIE SARL C/o Eurex GE SA	Simond Jean Gogniat Jacques Aguet Pierre-André Mogeon Yvan	Cessation d'activité Démission Cessation activité Démission
Jean Simond Route de Veyrier 202 1234 Vessy Jacques Gogniat Ch. des Eculets 3 1258 Perly PA. Aguet Chemin des Bois 13 1248 Hermance Créa'teck Mogeon Yvan Route des Jeunes 4 TER 1227 Les Acacias DLA MENUISERIE SARL	Simond Jean Gogniat Jacques Aguet Pierre-André Mogeon Yvan	Cessation d'activité Démission Cessation activité Démission



Radiation / Faillite

KLB Sol Services Sàrl

1202 Genève

Rue Antoine-Carteret 30

Keka Edvin

Travail en équipe !

GGE : Adhésions		
Entreprise	Contact	Métier
NBS CONSTRUCTION Sàrl Prom. des Artisans 30 1217 Meyrin	Krasniqi Bajram Tél : 079 625 25 05	Ferraillage
lantosca Peinture Sàrl Rue Jacques-Grosselin 6 1227 Carouge	lantosca Pasquale Tél : 022 342 76 24	Peinture – papiers peints (Changement de raison sociale)
A & M Solutions Sàrl Ch. des Coquelicots 15 1214 Vernier	Aliti Ruzdi Tél : 079 380 65 13	Pose de sols
VAUTHIER Sàrl C/o COFIGEST SA Route du Grand-Lancy 53 1212 Grand-Lancy	Vauthier Christophe Tél: 076 699 62 97	Gypserie-peinture
FUSKO Sàrl Ch. des Petits-Bois 61 1228 Plan-les-Ouates	Julien Montefusco Tél: 076 358 89 93	Construction, rénovation
Les Jardins d'Eden Sàri Rue du Vieux-Chêne 18 B 1224 Chêne-Bougeries	Nicolas Viel Tél : 0033.678.152570	Entretiens parcs et jardins
ORION Entreprise Générale SA Rue de Genève 133 1226 Thônex	Loic Scalet Tél : 079 158 57 57	Gypserie peinture
DREVET Sàrl Route des Acacias 48 1227 Carouge	Jordan Drevet Tél : 076 236 84 99	Plâtrerie, gypserie-peinture

GGE: Sorties		
Entreprise	Contact	Motif
PEDE Marcello Route de Colovrex 14 1218 Grand-Saconnex	Pede Marcello	Cessation d'activité
Ismaili Arif Rue Croix-du-Levant 17 1220 Les Avanchets	Ismaili Arif	Cessation d'activité
Financière Arditi SA Rue Michel-Chauvet 18 1208 Genève	Arditi Metin	Démission
swiXink sàrl Chemin des Mines 2 1202 Genève	Prost Gaëtan	Radiation
IDEAL Amiante SA Route de Cornière 55 1241 Puplinge	De Araujo Mendes Alipio	Démission
DR Renov Sàrl Route des Jeunes 49 1227 Carouge	Dauti Bashkim	Radiation



CHRONIQUE DU CHANTIER! N° 1 - 2022

SPM : Adhésions		
Entreprise	Contact	Métier
R3 Sanitaires SA Route des Moulières 10 1242 Satigny	Silva Rocha Silvana Tél : 022 552 92 93	Installations sanitaires, chauffage
Espaces & Lumières Sàrl Rue de Genève 6 1225 Chêne-Bourg	Roudaut Lellouche et Loïc Daniel Tél : 022 552 92 93	Pergolas bio-climatique alu.
R3 Sanitaires SA Route des Moulières 10 1242 Satigny	Silva Rocha Silvana Tél : 022 552 92 93	Installations sanitaires, chauffage

SPM : Sorties		
Entreprise	Contact	Motif
Allamand Toiture Avenue Pierre-Odier 20 1224 Chêne-Bougeries"	Allamand Sylvie	Cessation d'activité
M. Fiore Rte du Bois-des-Frères 50 1219 Le Lignon	Pierrino Fiore	Cessation d'activité
C.K. Sanitaire, Kelmendi Rue de Lyon 42 bis 1203 Genève	Kelmendi Cenë	Radiation
swiXink sàrl Chemin des Mines 2 1202 Genève	Prost Gaëtan	Radiation

CGCC : Adhésions		
Entreprise	Contact	Métier
Aucune		
CGCC : Sorties		
Entreprise	Contact	Motif
Aucune		

UGTP : Adhésions		
Entreprise	Contact	Métier
Aucune		
UGTP : Sorties		
Entreprise	Contact	Motif
Aucune		







FORMATION EN 2022

GROS ŒUVRE: Formation pour le Certificat de chef d'équipe 2022 – 2024

L'Institut de formation de la construction nous informe que le recrutement pour l'entrée en formation de la nouvelle volée de Chefs d'équipe 2022-2024 est désormais ouvert.

La date limite de transmission des dossiers est fixée au <u>14 avril 2022</u>. Les tests d'entrée sont prévus le <u>jeudi 19 mai 2022</u>.

L'ouverture de cette nouvelle volée est conditionnée par un nombre minimum de candidats (12), le nombre de places disponibles étant limité à 16.

A cet effet, vous trouverez en téléchargement interactif:

- Le <u>bulletin d'inscription</u> à adresser à <u>reception@ifc-ge.ch</u>
- Les conditions générales
- Le Règlement de prise en charge des formations supérieures
- La <u>demande de participation</u> à nous retourner après chaque fin de cycle de formation.

Pour de plus amples informations, nous vous laissons le soin de contacter <u>l'IFC</u> au 022 716 92 22 ou à <u>reception@ifc-ge.ch</u>.

PRÉPARATION AU CERTIFICAT DE CHEF D'ÉQUIPE

DURÉE 2 ANS

DOMAINES PROFESSIONNELS BÂTIMENT ET GÉNIE-CIVIL

LIEU

GENÈVE, TOLOCHENAZ (POUR L'EXAMEN)

PRIX

1º CYCLE: CHF 2'000.-2º CYCLE: CHF 2'000.-N'INCLUENT PAS LES FRAIS D'EXAMENS D'ENVIRON CHF 1'500.- (SOUMIS À MODIFICATION)









DÉPENSES À CARACTÈRES ÉCOLOGIQUES ? L'ADMINISTRATION FISCALE GENEVOISE FAIT UN PAS VERT ET ENVERS LES PROPRIÉTAIRES!



Changement de pratique à compter du 1^{er} janvier 2022 : bulletin d'information de l'Administration fiscale genevoise (<u>www.ge.ch/dossier/impots</u>), à retrouver au complet sur leur site.

Il n'y aura plus d'augmentation de la valeur fiscale du bien d'un propriétaire en cas de dépenses à caractère écologique, soit plus d'impact sur l'impôt sur la fortune! Cette nouvelle pratique s'applique immédiatement à toutes les taxations encore en cours, quelle que soit la période fiscale concernée.

A compter du 1^{er} janvier 2022, l'administration fiscale cantonale (AFC) décide de favoriser les dépenses à caractère écologique pour les contribuables propriétaires de leur logement. Ce changement concerne l'impôt sur la fortune. Certaines de ces dépenses seront qualifiée de « frais d'entretien » et non plus « d'investissements », si bien qu'au final, il n'y aura aucune hausse à supporter de l'impôt sur la fortune.

Exemple de dépenses à caractère écologique :

Remplacement d'une chaudière	Réseau thermique	Installation de cadres de		
ancienne (mazout/gaz) par une	pompe à chaleur,	fenêtres avec verre isolant		
énergie non fossile	biomasse	double ou triple à la place du		
		simple vitrage		

L'Administration fiscale qualifiait automatiquement ces dépenses d'« investissement », augmentant la valeur de l'immeuble. A présent, un examen sera effectué pour déterminer s'il s'agit de frais d'entretien \rightarrow pas d'influence de la valeur fiscale, ou d'investissement à plus-value \rightarrow augmentation de la valeur fiscale.

La nouvelle pratique s'applique immédiatement à toutes les taxations encore en cours, quelle que soit la période fiscale concernée. En revanche, les taxations déjà entrées en force ne pourront pas être modifiées pour bénéficier de cette nouvelle pratique, conformément à la jurisprudence prévoyant qu'un changement de pratique n'est pas un motif de révision d'une décision entrée en force.

En dehors des dépenses à caractère écologique, la notice N° 1/2022, concernant la déductibilité des frais d'entretien des immeubles privés, a été mise à jour avec de nouvelles rubriques et est consultable en <u>téléchargement ici</u> ou sur le lien suivant :

www.ge.ch/document/fiscalite-plus-favorable-aux-proprietaires-depenses-caractereecologique





La Gazette privée : Voici les Annonces et Infos!

N° 01.01

Proposition de vente d'une société Sàrl



Détails de l'annonce

A vendre société à responsabilité limitée

Activité: exploitation d'un atelier de décoration, d'enseignes publicitaires et de signalisation de bâtiments

Atelier en location dans un centre artisanal, avec lot de machine et véhicule Equipe de collaborateurs motivés avec expérience professionnelle et CFC Dimension 280m² avec bureau en mezzanine

Contact: info@gap-construction.ch

Infos annonceur Secrétariat GAP

Téléphone: 022 817 13 13 info@gap-construction.ch

Retrouvez ces annonces sur plateforme-gap.ch

N° 02.01

Art & Jardins SA: à louer Parcelle pour jardinier paysagiste
Annonce destinée exclusivement aux entreprises des Parcs&Jardins



Détails de l'annonce

- Parcelle pour jardinier paysagiste, culture, plantation, d'environ 800 m2
- Tunnel d'une surface de 70 m2 couverte au sol de pavés, fermé par portes métalliques pour rangement de machines et matériels. Eau et électricité.
- Places de parc pour véhicules.
- L'ensemble clôturé, et accès par portail avec système de vidéo surveillance.

Au cas vous seriez intéressé ou désirez d'autres renseignements, nous vous prions de bien vouloir contacter directement par e-mail <u>patrick@bluewin.ch</u> ou Tel : 079 203 64 54.

Infos annonceur

Contact Patrick Harent
Téléphone : 079 203 64 54
Société : Art & Jardins SA



N° 03.01



Notre Centre Artisanal des Moulières - CAM sis 10 Rte des Moulières, 1242 Satigny, dispose, sur son site, d'une guérite qu'il souhaite vendre :

Vente d'une guérite

Stockée sur la zone du parking E, sis au Centre artisanal des Moulières à Satigny.

Dimensions extérieures : Longueur 2.40m, Largeur 2.40m, Hauteur 2.50m.

Infos annonceur

Contact Peter Rupf

Téléphone : 022 817 13 13 Société : SICAM SA



N° 04.01



Notre Caisse de prévoyance, la CPC, loue des surfaces atelier, bureau et dépôt au CAM - Centre Artisanal des Moulières, 10 Rte des Moulières, 1242 Satigny.

Surfaces atelier, bureaux et dépôts à louer!

Bâtiment A	Bâtiment C - rez inf.	Bâtiment G - 1er étage	Bâtiment G - 2e étage
Dépôt Sous-sol 51m2 (éventuellement divisible 1x 20m2, 1x 31m2)	C1 226m2 atelier 204m2 + bureau 22m2	G11 180m2 atelier 152m2 + bureau 28m2	G21 180m2 atelier 152m2 + bureau 28m2 G23 147m2
Bureau en duplex rez/s.sol 113m3 rez 52m2 + s.sol 61m2		G12 147m2 G13 147m2	G24 147m2
Bureau 22m2		G14 147m2	
Bureau 41m2			
Bureau 49m2			

Hauteurs sous plafond : de 3.5 m à 6.5m

Surfaces : modulables Plein pieds ou à l'étage

Places de parking s disponibles Energie solaire produite sur place

Loyer par m² par année (prix membre GAP)

o Dépôts : CHF 110.-

o Ateliers : de CHF 150.- à CHF

185.-

Bureaux : CHF 220.-Charges accessoires et chauffage en plus.

IS

N° 05.01

■ Masque chirurgicaux (EN 14683 IIR) disponibles pour vous à prix bluffants!

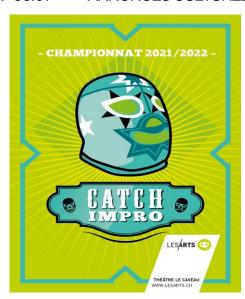
Nous vous rappelons qu'il nous reste encore quelques masques chirurgicaux (Norme EN 14683 IIR), tels que ci-après :





Le prix d'achat très compétitif, résultant de l'achat en grande quantité de masques, est de 25.- la boîte de 100 unités (1 unité = 0.24 ct (arrondi à 25 ct). Il s'agit du prix de revient sans majoration. Pour satisfaire votre commande, nous vous saurions gré de bien vouloir nous indiquer, par email à votre association patronale, le nombre de boites souhaité afin que nous puissions organiser la distribution qui aura lieu au centre artisanal des Moulières. Ensuite, nous ferons parvenir à tous les intéressés les plages horaires durant lesquels les masques peuvent être récupérés. Pour toute commande urgente, n'hésitez pas à téléphoner au secrétariat de la Rôtisserie au 022 817 13 13.

N° 06.01 ANNONCES CULTURELLES



Au **Théâtre le Caveau**Av. Saint-Clothilde
Le 12 mai 2022 à 20h00
Réservations sur <u>Billetterie</u>
<u>www.lesarts.ch</u>





Au **Théâtre de la Madeleine** à Genève

« La croisière prend l'eau »

Du 20 au 25 juin 2022

« Les pépites lyriques, tableaux

chantants »

Le 17 mai à 20h30

www.comedielyrique.com

contact@comedielyrique.com



